

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

Trame est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 6 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris.  
Trame met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Trame
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Trame s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Trame peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGS applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

## Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L.6111.1 du code du travail.

## Article 3 : Documents contractuels et validation des inscriptions

Pour chaque formation, Trame s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

L'inscription à la formation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription et du règlement.

Pour les clients personnes morales : la prestation fait l'objet d'une convention de formation entre les deux parties.

Pour les personnes physiques : sur demande, un contrat de formation est fourni pour signature des deux parties..

## Article 4 : Modalités de financement

Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, Trame n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.

## Article 5 : Prise en charge par un organisme tiers

### **Contributeur VIVEA**

Si votre financeur de formation est VIVEA, il est de votre responsabilité de vérifier votre éligibilité à VIVEA (vérifiable sur votre espace personnel MSA).

Les formations éligibles au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une demande de financement auprès de VIVEA par trame.

Les formations non éligibles sont refacturées au bénéficiaire ou au commanditaire, conformément au devis.

Pour les formations éligibles, les frais non pris en charge par VIVEA, sont également refacturés.

### **Salarié ou autre public**

Avant tout engagement, l'employeur s'assure, auprès de son OPCO de référence, du dispositif de formation professionnelle mobilisable et de la procédure administrative à suivre.



Il appartient au commanditaire/bénéficiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Trame émet l'ensemble des documents nécessaire à une demande de prise en charge auprès de l'OPCO :

- Convention ou contrat de formation
- Programme détaillé
- Certificat de réalisation
- Facture acquittée
- Feuille d'émargement

#### **Article 6 : Modalités de règlement**

Le règlement de la formation s'effectue au moment de l'inscription. par chèque à l'ordre de Trame ou par virement bancaire.

Code banque : 30076 - Code guichet : 02352 - N° de compte : 11801600200 - Clé : 44

IBAN : FR76 3007 6023 5211 8016 0020 044 // BIC : NORDFRPP

Domiciliation : CREDIT DU NORD AG INSTITUTIONNELS PARIS

Une facture sera envoyée à l'issue de la formation.

#### **Article 7 : Interruption ou annulation du stage**

En cas de nécessité, Trame se réserve la possibilité d'annuler ou reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Tout report ou annulation est communiqué au minimum 15 jours avant la date prévue de la formation.

Sauf cas de force majeure motivée, toute absence non motivée du bénéficiaire, ou annulation par le commanditaire reçue 8 jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation entraînera la facturation de l'ensemble des frais de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon du stage par le bénéficiaire pour un cas de force majeure dûment reconnu, et validé par la direction, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

#### **Article 8 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### **Article 9 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Trame sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Trame s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

#### **Article 10 : Traitement des différends**

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

